

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2709

6 novembre 2008

SOMMAIRE

Aeolia S.à r.l.	130031	Herblay S.à r.l.	130009
Allsaints Company S.A.	129988	Human Invest Group S.à r.l.	129990
B&B Power Luxembourg (Flinders) S.à r.l.	129986	Igny S.à r.l.	130029
B&B Power Luxembourg (Flinders) S.à r.l.	129986	Leonard Finance S.A.	129990
Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l. ...	129990	LX1 S.à r.l.	130025
Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l. ...	129988	Marines Recherches Technologiques	130023
CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	129995	M. Croisé et Fils S.A.	130002
Clipo Holding S.A.	130032	MetaldyneLux Holding S.à r.l.	129991
Confî s.à r.l.	129989	MetaldyneLux Holding S.à r.l.	129992
Dax S.à r.l.	130007	MetaldyneLux Sàrl	129986
Delhaize Luxembourg S.A.	129986	Pan Atlantik Trading S.A.	129991
Development Access S.à r.l.	129993	Primavera Pain II s.à r.l.	129992
Ecomanagement S.A.	129989	Saladin S.à r.l.	129991
EGS Luxco S.à r.l.	130015	Saladin S.à r.l.	129987
Episteme S.A.	130002	Santémédia Group Holding S.à r.l.	129987
Episteme S.A.	129992	Schirtz S.A.	130012
Euro-Systems S.à r.l.	129998	Sil03 S.A.	130007
Fang S.A.	129987	Sunmoon S.A.	130031
Fondamenta Private Equity S.A.	129989	T.E.M. Jointures Sàrl	129992
GDL Autorent Sàrl	130027	Treveria H S.à r.l.	129988
German Retail Property Luxco S.à r.l. ..	129998	Valparsa S.A.	130032
		VB Participations S.A.	129991
		Vivinest SA	130025

B&B Power Luxembourg (Flinders) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker.
R.C.S. Luxembourg B 111.250.

Le bilan au 31 Décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mark Hatherly.

Référence de publication: 2008136390/9244/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06475. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

B&B Power Luxembourg (Flinders) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker.
R.C.S. Luxembourg B 111.250.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mark Hatherly.

Référence de publication: 2008136391/9244/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06464. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

MetaldyneLux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 68.106.

Bilan consolidé.

Le bilan au 30 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008136139/2977/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06001. - Reçu 134,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Delhaize Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8281 Kehlen, 6, rue d'Olm.
R.C.S. Luxembourg B 97.993.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 17 octobre 2008

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 17 octobre 2008 que le mandat du réviseur d'entreprises, Deloitte S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, a été reconduit pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour DELHAIZE LUXEMBOURG S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2008136582/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08408. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Santémédia Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.079.

Le siège social de la société Santémédia Participation S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120 702, ayant un capital social de 21.000 euros, associé unique de la Société, a été transféré du 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour Santémédia Group Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008136583/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07525. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080160499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Saladin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.048.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 L-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008136562/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07924. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080160501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Fang S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 43.653.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FANG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008136443/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07670. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.898.

Constituée par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 11 mai 2006, acte publié au Mémorial C n ° 1523 du 9 août 2006, modifiée pour la dernière fois par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 juin 2006, acte publié au Mémorial C n ° 1835 du 30 septembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008136652/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08067. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Treveria H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 116.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136633/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07282. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Allsaints Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.292.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 17 octobre 2008

1. Monsieur André WILWERT a démissionné de ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Monsieur Eric MAGRINI a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Allsaints Company S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008136587/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Fondamenta Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.134.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 17 octobre 2008

1. Monsieur André WILWERT a démissionné de ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Chateauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Monsieur Eric MAGRINI a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FONDAMENTA PRIVATE EQUITY S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008136590/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Confî s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 130.341.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 09.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136267/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2008, réf. DSO-CV00096. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080159731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Ecomanagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 49.521.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2008

Le 7 mai 2008, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de nommer comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Aleksandar Vukotic, administrateur démissionnaire, Monsieur Francesco Zito, employé privé, né le 10 décembre 1950 à Noci, Italie, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

- de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Stefano Gavioli et Christophe Masuccio pour une durée de 6 ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A. pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008136368/1429/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07371. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Leonard Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 82.997.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE KIEM S.A.R.L.
24, rue des Genêts, L-1621 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2008136158/1429/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Human Invest Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 95.318.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
P.O. Box 156 L-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-rue / Niveau 2
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008136559/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.898.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 30 juin 2008

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL a démissionné de son mandat de gérant A.

2. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat de gérant A.

3. M. Carl SPEECKE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

4. M. Jean FELL, administrateur de sociétés, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008136589/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Saladin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.048.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 L-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008136561/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pan Atlantik Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 97.699.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136546/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV06028. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

VB Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.133.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008136118/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04946. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

MetaldyneLux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.171.500,00.

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 103.071.

Acte constitutif publié au Mémorial C n°

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136149/2977/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05996. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

MetaldyneLux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 46.171.500,00.**

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 103.071.

—
Acte constitutif publié au Mémorial C n°

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136147/2977/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05995. - Reçu 105,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

T.E.M. Jointures Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 67.329.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136126/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07613. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Primavera Pain II s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2671 Luxembourg, 2, place Virchow.

R.C.S. Luxembourg B 48.504.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce
et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.08.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008136113/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04662. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Episteme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.465.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136112/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05910. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Development Access S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairfontaine.
R.C.S. Luxembourg B 133.919.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- BEAR STEARNS PRIVATE EQUITY LIMITED, a company with registered office at rue du Pre, St. Peter Port, Guernsey GY1 1LU, Channel Islands;

2.- PARTNERS GROUP SECONDARY 2006, L.P., a company with registered office at c/o Partners Group (Guernsey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 6BD, Channel Islands;

3.- PARTNERS GROUP SECONDARY GMBH & CO. KG, a company with registered office at c/o Partners Group (Guernsey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 6BD, Channel Islands;

4.- PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2006, L.P., a company with registered office at c/o Partners Group (Guernsey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 6BD, Channel Islands;

5.- HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY SICAV, a company with registered office at c/o Partners Group (Guernsey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 6BD, Channel Islands;

6.- PARISH CAPITAL EUROPE I L.P., a company with registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, Guernsey GY1 3ZD, Channel Islands;

7.- GREENPARK III-W L.P., a company with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19808, USA,

all here duly represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of seven proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, through their mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole actual partners of DEVELOPMENT ACCESS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine, R.C.S. Luxembourg section B number 133919, incorporated by deed of the undersigned notary on the 16th of November 2007, published in the Mémorial C number 2975 of the 21st of December 2007;

That the capital of the company DEVELOPMENT ACCESS S.à r.l. presently amounts to four million one hundred five thousand and five hundred euro (4,105,000.- EUR), represented by eight thousand two hundred and eleven (8,211) shares of a par value of five hundred euro (500.- EUR) each;

and that the appearing parties have taken the following resolutions:

First resolution

The partners decide to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The partners decide to appoint as liquidator of the company:

Mrs Hélène MÜLLER, lawyer, born in Hörsholm (Denmark), on the 30th of November 1967, with professional address in L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred and fifty euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- BEAR STEARNS PRIVATE EQUITY LIMITED, une société avec siège social à rue du Pré, St. Peter Port, Guernsey GY1 1LU, Iles Anglo-Normandes;

2.- PARTNERS GROUP SECONDARY 2006, L.P., une société avec siège social à c/o Partners Group (Guernsey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 6BD, Iles Anglo-Normandes;

3.- PARTNERS GROUP SECONDARY GMBH & CO. KG, une société avec siège social à c/o Partners Group (Guernsey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 6BD, Iles Anglo-Normandes;

4.- PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2006, L.P., une société avec siège social à c/o Partners Group (Guernsey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 6BD, Iles Anglo-Normandes;

5.- HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY SICAV, une société avec siège social à c/o Partners Group (Guernsey) Limited, P.O. Box 477, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 6BD, Iles Anglo-Normandes;

6.- PARISH CAPITAL EUROPE I L.P., une société avec siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, Guernsey GY1 3ZD, Iles Anglo-Normandes;

7.- GREENPARK II1-W L.P., une société avec siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19808, USA,

toutes ici dûment représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de sept procurations lui délivrées sous seing privé.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de DEVELOPMENT ACCESS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine, R.C.S. Luxembourg section B numéro 133919, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2975 du 21 décembre 2007;

Que le capital social de la société DEVELOPMENT ACCESS S.à r.l. est actuellement fixé à quatre millions cent cinq mille euros (4.105.000,-EUR), représenté par huit mille deux cent onze (8.211) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune;

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Les associées décident de désigner comme liquidateur de la société:

Madame Helene MÜLLER, avocat, née à Hörsholm (Danemark), le 30 novembre 1967, ayant son adresse professionnelle à L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 octobre 2008. Relation GRE/2008/4206. - Reçu Douze euros, 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008136721/231/108.

(080160633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.128.

In the year two thousand and eight, on the second day of October.

Before Maître Gerard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Centerbridge Capital Partners SBS, LP., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with offices at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 4139075 ("Centerbridge Capital Partners SBS");

2. Centerbridge Capital Partners AIV III, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with offices at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 4408994 ("Centerbridge Capital Partners AIV III"); and

3. Centerbridge Capital Partners Strategic AIV III, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with offices at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 4408996 ("Centerbridge Capital Partners Strategic AIV III");

(the "Shareholders"),

each here represented by M^e Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of three proxies each given on 2 October 2008.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders are all the shareholders of CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.128 incorporated under the name "Falcor Investments S.à r.l." pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg-Eich, on 27 November 2007, published in the Memorial C, Recueil des Societes et Associations, N° 28 of 7 January 2008 and whose articles of incorporation have been amended on July 15, 2008 following a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Societes et Associations, number 2241 of 13 September 2008 (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

III. The Shareholders, represented as mentioned above, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred twenty-one thousand five hundred fourteen euro (EUR 221,514.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of two hundred thirty-four thousand fourteen euro (EUR 234,014.-).

2. To issue two hundred twenty-one thousand five hundred fourteen (221,514) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares by the current Shareholders of the Company and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

IV. The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred twenty-one thousand five hundred fourteen euro (EUR 221,514.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to two hundred thirty-four thousand fourteen euro (EUR 234,014.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue two hundred twenty-one thousand five hundred fourteen (221,514) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Centerbridge Capital Partners SBS, represented as stated hereabove and declared to subscribe to twenty-eight (28) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully paid them up in consideration for a payment in cash of an aggregate amount of twenty-eight euro (EUR 28.-);

Centerbridge Capital Partners AIV III represented as stated hereabove and declared to subscribe to two hundred thirteen thousand eight hundred ninety-one (213,891) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully paid them up in consideration of a payment in cash of an aggregate amount of two hundred thirteen thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 213,891.-);

Centerbridge Capital Partners Strategic AIV III represented as stated hereabove and declared to subscribe to seven thousand five hundred ninety-five (7,595) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully paid them up in consideration of a payment in cash of an aggregate amount of seven thousand five hundred ninety-five euro (EUR 7,595.-);

Proof of such payments has been given to the undersigned notary and the aggregate amount of two hundred twenty-one thousand five hundred fourteen euro (EUR 221,514.-) of the above contributions is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholders resolved (i) to accept the said subscriptions and payments by the Shareholders, (ii) to allot the new shares to the Shareholders as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" Art. 5. Issued capital

The issued capital of the Company is set at two hundred thirty-four thousand fourteen euro (EUR 234,014.-) divided into two hundred thirty-four thousand fourteen (234,014) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the articles of incorporation are estimated at two thousand nine hundred euro (EUR 2,900.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Centerbridge Capital Partners SBS, L.P., un limited partnership régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe au 375 Park Avenue, 12^{ème} étage, New York, NY 10152, Etats-Unis d'Amérique, enregistré au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 4139075 ("Centerbridge Capital Partners SBS");

2. Centerbridge Capital Partners AIV III, L.P., un limited partnership régie par les lois de le l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe au 375 Park Avenue, 12^{ème} étage, New York, NY 10152, Etats-Unis d'Amérique, enregistré au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 4408994 ("Centerbridge Capital Partners AIV III");

3. Centerbridge Capital Partners Stratégie AIV III, L.P., un limited partnership régie par les lois de le l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe au 375 Park Avenue, 12^{ème} étage, New York, NY 10152, Etats-Unis d'Amérique, enregistré au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 4408996 ("Centerbridge Capital Partners Stratégie AIV III");

(les "Associés"),

représentées aux fins des présentes par M^e Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 2 octobre 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

I. Les Associés sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l., dont le siège social est au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 27 novembre 2007 sous la dénomination "Falcor Investments S.à r.l." suivant acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 28 du 7 janvier 2008, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.128 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés le 15 juillet 2008 suivant acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2241 du 13 septembre 2008.

II. Le capital social de la Société est douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

III. Les Associés, représentés comme mentionnés ci-dessus, ont reconnu avoir été parfaitement informées des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux cent vingt et un mille cinq cent quatorze euros (EUR 221.514,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent trente-quatre mille quatorze euros (EUR 234.014,-).

2. Emission de deux cent vingt et un mille cinq cent quatorze (221.514) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par les associés actuels de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

IV. Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt et un mille cinq cent quatorze euros (EUR 221.514,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent trente-quatre mille quatorze euros (EUR 234.014,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre deux cent vingt et un mille cinq cent quatorze (221.514) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Intervient alors:

Centerbridge Capital Partners SBS agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à vingt-huit (28) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en contre partie d'un paiement en numéraire représentant un montant global de vingt-huit euros (EUR 28,-);

Centerbridge Capital Partners AIV III agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à deux cent treize mille huit cent quatre-vingt-onze (213.891) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en contre partie d'un paiement en numéraire représentant un montant global de deux cent treize mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 213.891,-);

Centerbridge Capital Partners Stratégie AIV III agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze (7.595) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en contre partie d'un paiement en numéraire représentant un montant global de sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 7.595,-);

Preuve de tels paiements a été fournie au notaire instrumentant et le montant total de deux cent vingt et un mille cinq cent quatorze euros (EUR 221.514,-) représentant les contributions ci-dessus est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, les Associés ont décidé (i) d'accepter les dites souscriptions et paiement par les Associés, et (ii) d'allouer les nouvelles parts sociales aux Associés tel qu'indiqué ci-dessus, et (iii) de constater la réalisation de l'augmentation du capital social.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital Emis

Le capital émis de la Société est fixé à deux cent trente-quatre mille quatorze euros (EUR 234.014,-) divisé en deux cent trente-quatre mille quatorze (234.014) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. JONAS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008. LAC/2008/40181 - Reçu mille cent sept euros cinquante-sept cents à 0,5%: 1.107,57 EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008135943/220/190.

(080159329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Euro-Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 43.316.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136128/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00175. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

German Retail Property Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.700,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.534.

In the year two thousand and eight, on the second day of the month of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niedervanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

German Retail Property Fund FCP-SIF a specialised investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg acting by its management company, German Retail Property Fund Manager S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.913, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

hereby represented by Mr. Paul Witte, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of German Retail Property Luxco S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.534, incorporated by a deed of undersigned notary of 5 December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Company") number 132 dated 17 January 2008. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended, and in particular (i) the capital has been increased from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) pursuant to a deed drawn up by undersigned notary dated 21 December 2007 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1476, dated 14 June 2008, (ii) the capital has been increased from twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) to twenty-four thousand six hundred euro (EUR 24,600.-) pursuant to a deed drawn up by undersigned notary dated 9 January 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1477 dated 14 June 2008 (iii) the capital has been increased from twenty-four thousand six hundred euro (EUR 24,600.-) to twenty-six thousand six hundred euro (EUR 26,600.-) pursuant to a deed drawn up by undersigned notary dated 28 January 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1493 dated 17 June 2008, (iv) the capital has been increased from twenty-six thousand six hundred euro (EUR 26,600.-) to twenty-seven thousand six hundred euro (EUR 27,600.-) pursuant to a deed drawn up by undersigned notary dated 11 February 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1494 dated 17 June 2008, (v) the capital has been increased from twenty-seven thousand six hundred euro (EUR 27,600.-) to twenty-eight thousand six hundred euro (EUR 28,600.-) pursuant to a deed drawn up by undersigned notary dated 28 February 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1492 dated 17 June 2008, (vi) the capital has been increased from twenty-eight thousand six hundred euro (EUR 28,600.-) to twenty-nine thousand six hundred euro (EUR 29,600.-) pursuant to a deed drawn up by undersigned notary dated 31 March 2008 which has not yet been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and (vii) the capital been increased from twenty-nine thousand six hundred euro (EUR 29,600.-) to thirty thousand six hundred euro (EUR 30,600.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of undersigned notary dated 24 June 2008 which has not yet been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of thirty thousand six hundred euro (EUR 30,600.-) represented by three hundred six (306) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to thirty thousand seven hundred euro (EUR 30,700.-) represented by three hundred seven (307) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2. To issue with a total share premium of four hundred one euro (EUR 401.-), one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription of one (1) newly issued share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) by German Retail Property Fund FCP-SIF ("GRP Fund FCP-SIF") a specialised investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg acting by its management company, German Retail Property Fund Manager S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.913, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("FCP Manco"), by a contribution in cash with payment of a total share premium of four hundred one euro (EUR 401.-) and to allocate such shares to GRP Fund FCP-SIF.

4. To amend article 6.1, first paragraph, of the Articles.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of thirty thousand six hundred euro (EUR 30,600.-) represented by three hundred six (306) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to thirty thousand seven hundred euro (EUR 30,700.-) represented by three hundred seven (307) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue with a total share premium of four hundred one euro (EUR 401.-), one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached

to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Subscription / Payment

There now appeared, Mr. Paul Witte, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of GRP Fund FCP-SIF acting by FCP Manco, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of GRP Fund FCP-SIF acting by FCP Manco, prenamed, to one (1) newly issued share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and to make payment in full for such newly subscribed share, by a contribution in cash of one hundred euro (EUR 100.-) with payment of a total share premium of four hundred one euro (EUR 401.-), the total amount being paid by GRP Fund FCP-SIF acting by FCP Manco amounting to five hundred one euro (EUR 501.-).

The person appearing declared that the newly issued share has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of five hundred one euro (EUR 501.-), proof of which is given to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 6.1, first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up share capital

The Company's share capital is fixed at thirty thousand seven hundred euro (EUR 30,700.-) represented by three hundred seven (307) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

German Retail Property Fund FCP-SIF, un fonds d'investissement spécialisé existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, agissant par sa société de gestion German Retail Property Fund Manager S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.913, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Paul Witte, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est l'associée unique de German Retail Property Luxco S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.534, constituée par un acte du notaire soussigné en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société") numéro 132 daté du 17 janvier 2008. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés, et (i) en particulier le capital social a été augmenté de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) dans un acte du notaire soussigné du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1476 daté du 14 juin 2008, (ii) le capital social a été augmenté de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) à vingt-quatre mille six cents euros (EUR 24.600,-) dans un acte du notaire soussigné du 9 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1477 daté du 14 juin 2008, (iii) le capital social a été augmenté de vingt-quatre mille six cents euros (EUR 24.600,-) à vingt-six mille six cents euros (EUR 26.600,-) dans un acte du notaire soussigné du 28 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1493 daté du 17 juin 2008, (iv) le capital social a été augmenté de vingt-six mille six cents euros (EUR 26.600,-) à vingt-sept mille six cents euros (EUR 27.600,-) dans un acte du notaire soussigné

du 11 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1494 daté du 17 juin 2008, (v) le capital social a été augmenté de vingt-sept mille six cents euros (EUR 27.600,-) à vingt-huit mille six cents euros (EUR 28.600,-) dans un acte du notaire soussigné du 28 février 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1492 daté du 17 juin 2008, (vi) le capital social a été augmenté de vingt-huit mille six cents euros (EUR 28.600,-) à vingt-neuf mille six cents euros (EUR 29.600,-) dans un acte du notaire soussigné du 31 mars 2008 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et (vii) le capital social a été augmenté de vingt-neuf mille six cents euros (EUR 29.600,-) à trente mille six cents euros (EUR 30.600,-) dans un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire soussigné du 24 juin 2008 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de trente mille six cents euros (EUR 30.600,-) représenté par trois cent six (306) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trente mille sept cents euros (EUR 30.700,-), représenté par trois cent sept (307) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Emission, avec une prime d'émission totale de quatre cent un euros (EUR 401,-), de une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de une (1) part sociale nouvellement émise ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par German Retail Property Fund FCP-SIF, un fonds d'investissement spécialisé existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("GRP Fund FCP-SIF"), agissant par sa société de gestion German Retail Property Fund Manager S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.913, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("FCP Manco"), par un apport en numéraire avec paiement d'une prime d'émission totale de quatre cent un euros (EUR 401,-), et allocation de ces parts sociales à GRP Fund FCP-SIF.

4. Modification de l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts.

5. Divers.

A requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de trente mille six cents euros (EUR 30.600,-) représenté par trois cent six (306) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trente mille sept cents euros (EUR 30.700,-), représenté par trois cent sept (307) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission totale de quatre cent un euros (EUR 401,-), une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu, Monsieur Paul Witte, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de GRP Fund FCP-SIF agissant par FCP Manco, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de GRP Fund FCP-SIF agissant par FCP Manco susmentionnée, à une (1) part sociale nouvellement émise ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et de libérer intégralement cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire de cent euros (EUR 100,-) avec paiement d'une prime d'émission totale de quatre cent un euros (EUR 401,-), le montant total payé par GRP Fund FCP-SIF agissant par FCP Manco s'élevant à cinq cent un euros (EUR 501,-).

Le comparant déclare que la part sociale nouvellement émise a été libérée entièrement en espèces et que la somme totale de cinq cent un euros (EUR 501,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'article 6.1, premier paragraphe des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à trente mille sept cents euros (EUR 30.700,-), représenté par trois cent sept (307) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le présent acte notarié a été rédigé à Senningerberg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Paul Witte, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 juillet 2008, LAC/2008/28266. — Reçu 12 €.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008135963/202/206.

(080158814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Episteme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.465.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136111/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05908. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

M. Croisé et Fils S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: M. Croisé et Fils Agence Générale d'Assurances.

Siège social: L-9237 Diekirch, 11, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 142.449.

STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Madame Cathérine JUNK, sans état, veuve de Monsieur Romain CROISÉ, née le 30 novembre 1924 à Helmdange (matr. 1924 11 30 129), demeurant à L-9227, Diekirch, 15, Esplanade.

2. Madame Marie Thérèse dite Daisy JUNK, sans état, veuve de Monsieur René CROISÉ, née le 6 novembre 1928 à Luxembourg, (matr. 1928 11 06 425), demeurant à L-9237, Diekirch, 11, place Guillaume.

3. Monsieur Théo JACOBY, agent général d'assurances, né le 28 mai 1948 à Luxembourg, (matr. 1948 05 28 177), époux de Madame Michèle CROISÉ, demeurant à L-9232, Diekirch, 30, rue du Floss.

4. Madame Michèle CROISÉ, agent général d'assurances, née le 28 août 1948 à Luxembourg, (matr. 1948 08 28 146), épouse de Monsieur Théo JACOBY, demeurant à L-9232, Diekirch, 30, rue du Floss.

5. Monsieur Théodore dit Ted JACOBY, employé privé, né le 26 mars 1974 à Ettelbruck, (matr. 1974 03 26 158), demeurant à L-9252, Diekirch, 6, rue du Kockelberg.

6. Mademoiselle Caroline JACOBY, professeur, née le 6 mai 1977 à Luxembourg, (matr. 1977 05 06 169) demeurant à L-9080, Ettelbruck, 127, avenue Lucien Salentiny.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentale d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital - Cession d'actions

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «M. CROISÉ ET FILS S.A.» pouvant faire le commerce sous l'enseigne «M. CROISÉ ET FILS AGENCE GENERALE D'ASSURANCES» ou «CROISÉ SA».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence principale en assurances de dommages et de personnes et en général de toutes assurances prévues par la législation luxembourgeoise d'assurances, y compris les assurances placées en libre prestations de services ou sous le régime du libre établissement, sans qu'elle doive nécessairement être propriétaire du portefeuille géré.

Elle pourra constituer un portefeuille d'assurances.

Elle pourra servir d'intermédiaire quant à la souscription de contrats épargne de logement et pourra être un agent de placement pour les fonds d'investissements ou toute autre forme d'investissements liés à des contrats d'assurance.

Toutefois, les activités ci-dessus devront être exercées sous l'autorité de personnes physiques dûment agréées.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes en relation avec son objet social.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces valeurs, ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser l'édit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société pourra encore prendre des mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000 €) représenté par QUATORZE MILLE (14.000) ACTIONS d'une valeur nominale de DIX EUROS (10 €) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société peut notamment émettre des actions privilégiées.

Art. 7. L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions respectivement le ou les héritiers d'un actionnaire décédé devront en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre d'actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprise.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires, cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de la cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préemption n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie des actions.

Au cas où l'intégralité des titres et seulement l'intégralité est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres le cédant sera libre du choix du cessionnaire de l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions respectivement à l'héritier ou aux héritiers de l'actionnaire décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, respectivement le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la société, voir même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Le mandat d'administrateur est essentiellement gratuit.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou e-mail, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou un mandataire.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) délégué(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommé(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans la limite des pouvoirs lui spécialement conférés.

Art. 15. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligible et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Pour les actions grevées d'un usufruit le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices, où il est réservé à l'usufruitier.

Le nu-proprétaire et l'usufruitier peuvent prendre part aux délibérations des assemblées générales, mais en se faisant représenter soit par l'un d'eux, soit par un mandataire commun.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Le droit de vote aux assemblées générales extraordinaires appartient exclusivement aux propriétaires et aux nu-proprétaires.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 20. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2008 et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1a) Madame Michèle JACOBY-CROISE, 2.800 actions en pleine propriété et 2.800 actions en nue propriété contre l'usufruit à Madame Catherine CROISE-JUNK

b) Monsieur Ted JACOBY: 700 actions en nue propriété, contre l'usufruit à Madame Catherine CROISE-JUNK

c) Mademoiselle Caroline JACOBY: 700 actions en nue propriété, contre l'usufruit à Madame Catherine CROISE-JUNK

d) Madame Catherine CROISE-JUNK: 4.200 actions en usufruit

2a) Monsieur Théo JACOBY: 5.600 actions en nue propriété, contre l'usufruit à Madame Marie Thérèse CROISE-JUNK

- b) Monsieur Ted JACOBY: 700 actions en nue propriété, contre l'usufruit à Madame Marie-Thérèse CROISE-JUNK
c) Mademoiselle Caroline JACOBY: 700 actions en nue propriété, contre l'usufruit à Madame Catherine CROISE-JUNK
d) Madame Marie-Thérèse CROISE-JUNK: 7.000 actions en usufruit
TOTAL: 14.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport de l'actif net de la société de fait «M. CROISE ET FILS» agence générale d'assurances, de sorte que la somme de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La valeur des valeurs mobilières apportés à la société ressort d'un rapport de révision établi par le réviseur d'entreprise Pierre LEROY, RSM AUDIT Luxembourg, de Luxembourg daté du 22 juillet 2008, lequel rapport restera, après avoir été paraphé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La conclusion du réviseur d'entreprise se lit comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur du patrimoine actif et passif de la société de fait Croisé & fils retenue au moment de l'apport (soit 140.000,- €) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de M. Croisé & Fils S.A. émises en contrepartie, soit 14.000 actions d'une valeur nominale de 10 chacune.

Signé: Pierre Leroy»

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 2.500,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à CINQ (5) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Théo JACOBY, prénommé,
- 2) Madame Michèle JACOBY-CROISE, prénommée,
- 3) Monsieur Ted JACOBY, prénommé,
- 4) Monsieur Jean-Claude JACOBY, ingénieur-conseil, demeurant à L-1452, Luxembourg, 10, rue Théodore Eberhard,
- 5) Monsieur René STEICHEN, docteur en droit, demeurant à L-9220, Diekirch, 36, rue Clairefontaine.

Est nommée présidente du conseil d'administration, Madame Michèle JACOBY-CROISE, prénommée.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La Société anonyme FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD, ayant son siège à L-9237, Diekirch, rue Guillaume, 3.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 11, rue Guillaume, L-9237, Diekirch.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte à l'article treize (13) des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateur délégué, Monsieur Théo JACOBY, prénommé, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2012, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires. Il pourra déléguer la signature bancaire.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentale, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JUNK, D. JUNK, T. JACOBY, M. CROISÉ, T. JACOBY, C. JACOBY, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 10 octobre 2008, DIE/2008/9130. — Reçu: sept cents euros (0,5% - EUR 700,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 28 octobre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008136227/4917/248.

(080158800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Sil03 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.265.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136108/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06580. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Dax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.919.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of July,

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary with office in Niederanven,

There appeared

Djursholm Investments, a limited liability company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered seat at PO Box 1787, Second Floor, One Capital Place, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hereby represented by Maître Ludovic SAMONINI, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declares being the sole shareholder of Dax S.À R.L., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, (the «Company»), having its registered office at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of undersigned notary dated 9 June 2008, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend Article twelve of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed at least of one «Class A Manager» and one «Class B Manager», who do not need to be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The managers may be dismissed at any time with or without cause (cause legitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.»

Second resolution

Following the preceding resolution, the sole shareholder resolves:

- to confirm Mr. Claude Faber, chartered accountant, born on December 20, 1956, at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, as Class A manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect;
- to appoint Mr. Didier Kirsch, chartered accountant, born on February 9, 1964, at Thionville (France), professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg as Class A manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect;
- to confirm Mr. Johannes Burger, attorney-at-law, born on August 30, 1960, at Bregenz (Austria), professionally residing at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, as Class B manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect;
- to appoint Mr. Heinz Grabher, attorney-at-law, born on January 11, 1958, at Lustenau (Austria), residing at Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Austria, as Class B manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect.

Following such appointments, the board of managers of the Company is composed as follows:

Class A managers:

- Mr. Claude Faber, professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.
- Mr. Didier Kirsch, professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Class B managers:

- Mr. Johannes Burger, professionally residing at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein.
- Mr. Heinz Grabher, residing at Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Austria.

Valuation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le onzième jour du mois de juillet,

Par-devant Nous Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A COMPARU

Djursholm Investments, «a limited liability company», constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 1787, Second Floor, One Capital Place, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Maître Ludovic SAMONINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare être l'associé unique de Dax S.À R.L., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg (la «Société»), ayant son siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, constituée par acte notarié, reçu par le notaire soussigné en date du 9 juin 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article douze des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un «Gérant de Classe A» et d'un «Gérant de Classe B», associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

La Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération conformes à l'objet social de la Société.»

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'associé unique décide:

- de confirmer M. Claude Faber, expert-comptable, né le 20 décembre 1956 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat;

- de nommer M. Didier Kirsch, expert-comptable, né le 9 février 1964 à Thionville (France), résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat;

- de confirmer M. Johannes Burger, avocat, né le 30 août 1960 à Bregenz (Autriche), résidant professionnellement à Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, en tant que gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat;

- de nommer M. Heinz Grabher, avocat, né le 11 janvier 1958 à Lustenau (Autriche), résidant à Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Autriche, en tant que gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

A la suite de ces nominations, le conseil de gérance de la Société est composé comme il suit:

Gérants de Classe A:

- M. Claude Faber, résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

- M. Didier Kirsch, résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Gérants de Classe B:

- M. Johannes Burger, résidant professionnellement à Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein.

- M. Heinz Grabher, résidant à Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Autriche.

Evaluation des frais

La somme totale des frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devra être supportée par la Société ou qui lui sera demandée en conséquence du présent acte s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte est dressé à Senningerberg au jour indiqué en tête de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Samonini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 juillet 2008, LAC/2008/29623. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008136208/202/130.

(080159695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Herblay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.916.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of July,

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary with office in Niederanven,

There appeared

The undersigned, Hov Investments, a limited liability company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered seat at PO Box 1787, Second Floor, One Capital Place, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, hereby represented by Maître Ludovic SAMONINI, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declares being the sole shareholder of Herblay S.À R.L., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, (the "Company"), having its registered office at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of undersigned notary dated 9 June 2008, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend Article twelve of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed at least of one "Class A Manager" and one "Class B Manager", who do not need to be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The managers may be dismissed at any time with or without cause (cause legitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose."

Second resolution

Following the preceding resolution, the sole shareholder resolves:

- to confirm Mr. Claude Faber, chartered accountant, born on December 20, 1956, at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, as Class A manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect;

- to appoint Mr. Didier Kirsch, chartered accountant, born on February 9, 1964, at Thionville (France), professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg as Class A manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect;

- to confirm Mr. Johannes Burger, attorney-at-law, born on August 30, 1960, at Bregenz (Austria), professionally residing at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, as Class B manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect;

- to appoint Mr. Heinz Grabher, attorney-at-law, born on January 11, 1958, at Lustenau (Austria), residing at Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Austria, as Class B manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect.

Following such appointments, the board of managers of the Company is composed as follows:

Class A managers:

- Mr. Claude Faber, professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.
- Mr. Didier Kirsch, professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Class B managers:

- Mr. Johannes Burger, professionally residing at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein.
- Mr. Heinz Grabher, residing at Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Austria.

Valuation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le onzième jour du mois de juillet,

Par-devant Nous Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A COMPARU

Hov Investments, "a limited liability company", constituée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 1787, Second Floor, One Capital Place, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Maître Ludovic SAMONINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare être l'associé unique de Herblay S.À R.L., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg (la «Société»), ayant son siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, constituée par acte notarié, reçu par le notaire soussigné en date du 9 juin 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article douze des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un «Gérant de Classe A» et d'un «Gérant de Classe B», associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

La Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération conformes à l'objet social de la Société.»

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'associé unique décide:

- de confirmer M. Claude Faber, expert-comptable, né le 20 décembre 1956 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat;

- de nommer M. Didier Kirsch, expert-comptable, né le 9 février 1964 à Thionville (France), résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat;

- de confirmer M. Johannes Burger, avocat, né le 30 août 1960 à Bregenz (Autriche), résidant professionnellement à Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, en tant que gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat;

- de nommer M. Heinz Grabher, avocat, né le 11 janvier 1958 à Lustenau (Autriche), résidant à Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Autriche, en tant que gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

A la suite de ces nominations, le conseil de gérance de la Société est composé comme il suit:

Gérants de Classe A:

- M. Claude Faber, résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

- M. Didier Kirsch, résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Gérants de Classe B:

- M. Johannes Burger, résidant professionnellement à Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein.

- M. Heinz Grabher, résidant à Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Autriche.

Evaluation des frais

La somme totale des frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devra être supportée par la Société ou qui lui sera demandée en conséquence du présent acte s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte est dressé à Senningerberg au jour indiqué en tête de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Samonini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 juillet 2008. LAC/2008/29838. - Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008136211/202/130.

(080159692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Schirtz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9375 Gralingen, 30, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 142.445.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Aloyse SCHIRTZ, rentier, né le 21 novembre 1929 à Gralingen (matr. 1929 11 21 015), divorcé, demeurant à L-9375 Gralingen, 30, rue Principale;

2) Monsieur Patrice SCHIRTZ, professeur, né le 4 avril 1957 à Luxembourg, (matr. 1957 04 04 299) demeurant à L-9369 Gilsdorf, Clemenshof;

3) Monsieur Romain SCHIRTZ, infirmier, né le 16 février 1960 à Luxembourg, (matr. 1960 02 16 239) demeurant à L-9170 Mertzig, 20, Zanerknupp;

4) Madame Léa SCHIRTZ, enseignante, née à Ettelbruck, le 14 janvier 1970, (matr. 1970 01 14 247), demeurant à L-3258 Bettembourg, 38, rue Fernand Mertens;

5) Madame Pia SCHIRTZ, manager, née à Ettelbruck, le 28 avril 1971, (matr. 1971 04 28 363), demeurant à Zurich, 44, Baechlerstrasse en Suisse;

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Forme, Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SCHIRTZ S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Gralingen.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera transféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant

les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle aura en outre pour objet la détention, l'achat, la vente et la gestion d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et un mille Euros (31.000,- €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) par action.

Forme et Transmission des Actions

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Toutes décisions relatives à la vente totale ou partielle, dissolution ou changement de destination de la société sont soumises à la majorité des actionnaires à l'Assemblée Générale des actionnaires. Si ces décisions impliquent une cession des parts de la société, chaque associé s'oblige à vendre ses parts au prix et aux modalités fixées par l'Assemblée Générale des actionnaires sans faculté de blocage quelconque ni action en dommages et intérêts.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actionnaires actuels ont un droit préférentiel d'achat lors de la vente d'actions à exercer selon les modalités prévues à l'article 787 du code civil.

Modifications du Capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'Administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. Le mandat d'administrateur est essentiellement gratuit.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, l'administrateur-délégué a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive de l'administrateur.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La révocation du directeur à la demande du conseil d'administration devra être approuvée par une décision à la majorité des 3/4 de l'assemblée générale des actionnaires.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur ou du directeur pour les affaires journalières.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Assemblées générales

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dix mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille dix.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Art. 17. Les comparants précités ont souscrit l'entière des actions créées dans les proportions suivantes:

	Actions
Monsieur Aloyse SCHIRTZ, prénommé	92
Monsieur Patrice SCHIRTZ, prénommé	2
Monsieur Romain SCHIRTZ, prénommé	2
Madame Léa SCHIRTZ, prénommée	2
Madame Pia SCHIRTZ, prénommée	2
Total	100

Ces actions ont été libérées par des apports en numéraire au montant de trente et un mille euros (31.000,- €) de sorte que le capital se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.000,- € Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9375 Gralingen, 30, rue Principale.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Aloyse SCHIRTZ, préqualifié;

b) Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, né le 9.9.1965 à Luxembourg, demeurant à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;

c) Monsieur John WEBER, comptable, né à Wiltz, le 17.5.1950, demeurant à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Est désigné comme administrateur-délégué Monsieur Aloyse SCHIRTZ, préqualifié.

La durée de ces mandat est fixée à six ans.

3) Le nombre de commissaires est fixé à un. Est nommée commissaire la société à responsabilité limitée FIDUCONCEPT Sàrl, no. RCS B 38.136, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

4) La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué ou du directeur.

5) Monsieur Aloyse SCHIRTZ, prénommé, est élu Président du Conseil d'administration et Monsieur Patrice SCHIRTZ, prénommé, est nommé directeur.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCHIRTZ, P. SCHIRTZ, R. SCHIRTZ, L. SCHIRTZ, P. SCHIRTZ, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 15 octobre 2008, DIE/2008/9186. - Reçu cent cinquante-cinq euros (0,5% - EUR 155,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 octobre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008136213/4917/172.

(080158791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

EGS Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.521.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Providence Equity Partners VI International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands under number CR-19197, acting through its general partner Providence Equity GP VI International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, acting in turn through its general partner Providence Equity Partners VI International Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-181416,

represented by Me Isabel KOLB, Rechtsdanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company EGS Luxco S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "EGS Luxco S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement, which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand Euro (€ 25,000) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these

means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted

meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2009.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law . For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (€)
Providence Equity Partners VI International L.P.	25,000	25,000
Total	25,000	25,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 31, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Raymond M. Mathieu, Chief Financial Officer, residing at 21 Anawan Road Pawtucket, RI 02861, USA, born April 20, 1947 in Attleboro Massachusetts, USA,

- John D. Woodworth, Controller, residing at 30 St. James Place, Attleboro, MA 02703, USA, born February 13, 1967 in Attleboro, Massachusetts, USA,

- Sinisa Krnic, Manager, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, born on 10 January 1973 in Gijon (Spain), and

- Claude Larbière, Finance Director, with professional address at 31, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg (Luxembourg).

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Providence Equity Partners VI Internaitonal L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Cayman, avec siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman, et inscrite au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro CR-19197, agissant par l'intermédiaire de son general partner Providence Equity GP VI International L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Cayman, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner Providence Equity Partners VI International Ltd, une société constituée sous les lois des Iles Cayman et inscrite au Registrar au Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-181416,

représentée par Me Isabel KOLB, Rechtsdanwältin, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée EGS Luxco S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination . Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de " EGS Luxco S.à.r.l." (la " Société "). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille Euros (€ 25.000) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants.

Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots " demande ", " action ", " plainte " ou " procédure " s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots " responsabilité " et " dépenses " devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction ;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société ; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes :

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (€)
Providence Equity Partners VI International L.P.	25,000	25,000
Total	25,000	25,000

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cinq cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au :

31, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Raymond M. Mathieu, Chief Financial Officer, demeurant à 21 Anawan Road Pawtucket, RI 02861, Etats-Unis, né le 20 avril 1947 à Attleboro Massachusetts, Etats-Unis,

- John D. Woodworth, Controller, demeurant à 30 St. James Place, Attleboro, MA 02703, Etats-Unis, né le 13 février 1967 à Attleboro, Massachusetts, Etats-Unis,

- Sinisa Krnic, Manager, avec adresse professionnelle au 28, St George Street, London, W1S 2FA, né le 10 janvier 1973 à Gijon (Espagne), et

- Claude Larbière, Finance Director, avec adresse professionnelle au 31, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg (Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: I. KOLB, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41429. - Reçu à 0,5 % : cent vingt-cinq Euros (125,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008136329/211/442.

(080159780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

MRT, Marines Recherches Technologiques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.489.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Goudsmit & Tang Management Company, une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois luxembourgeoises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.819 et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg 25A, boulevard Royal,

2) Midway Holdings Limited, une société gouvernée par les lois de Panama, ayant son siège social à Urb. Obarrio, Enid Building, Office #4, 56th Street, Republic of Panama, inscrite au Registre de Panama sous le numéro 207720/23367/181

toutes deux ici représentées par Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange, agissant en sa qualité de gérant de la comparante sub.1. et de représentant légal de la comparante sub.2.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MARINES RECHERCHES TECHNOLOGIQUES», en abrégé «MRT»

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés. La société est autorisée à créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, suivant que son activité nécessitera ce développement.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

La société ne pourra être dissoute que par décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité absolue des parts.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Art. 5. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) divisé en 100 (cent) parts sociales de 125,- EUR (cent euros) chacune, attribuées et souscrites comme suit:

1) Goudsmit & Tang Management Company, cinquante parts sociales	50
2) Midway Holdings Limited, cinquante parts sociales	50
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément

Art. 6. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

Art. 11. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

Art. 14. Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Le premier exercice commence ce jour et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à 950,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, présents ou représentés comme dit ci-avant, se considérant comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Est nommé gérante unique pour une durée indéterminée: ABC IMPORT-EXPORT Corp. une société à responsabilité limitée établie sous les lois luxembourgeoises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.112 et ayant son siège social à Luxembourg 25A, boulevard Royal.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature sociale du gérant.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. ZIMMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41239. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008136337/206/98.

(080159463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Vivinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 114.590.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement tenue en date du 26 août 2008 à Steinfort

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement de la société anonyme VIVINVEST S.A. procède à la modification suivante:

1. L'Assemblée Générale nomme la société DEVAUX ET ASSOCIES S.à.R.L., représentée par son gérant, Benoît Devaux, avec siège social à L-1413 Luxembourg, place Dargent, 1, au poste de commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Pour extrait conforme

Pour VIVINVEST S.A.

VO CONSULTING LUX sa

4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

Bureau d'expertise comptable

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008136480/1427/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

LX1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5314 Luxembourg, 13, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.487.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept octobre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Monsieur Alex Charles WEISGERBER, maître-menuisier, né à Pétange le 4 décembre 1968, demeurant à L-5314, Contern, 13, rue de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "LX1 S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente, la location et la gestion de machines, de matériel et d'outils pour menuiseries et ébénisteries ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Contern.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune. Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Alex Charles WEISGERBER, prénommé.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par le gérant unique et à tout moment révocables par les associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 13. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2009.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement par l'apport de:

1 «Breitbandschleifmaschine», 1 «Schleifmaschine», 1 «Kreissäge», 1 Scie à onglets Dewalt, 1 Défonceuse Dewalt, 1 Raboteuse Flex, 1 Lamello Top20-S3, 1 «Trennsägeblatt Stellite», 1 Visseuse sur Accu Makita, 1 voiture Volvo 960, 1 Voiture Grand Cherokee et 1 Logiciel «BOB», le tout évalué par le comparant à 15 384,65 €.

Le comparant déclare que le prêt apport est à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

La différence entre le capital souscrit et la valeur de l'apport constitue la réserve disponible.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2) Monsieur Alex Charles WEISGERBER, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 3) Le gérant unique peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature. Le gérant unique peut conférer des pouvoirs à des tiers.
- 4) Le siège social est établi à L-5314, Contern, 13, rue de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Weisgerber, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 20 octobre 2008, Relation: EAC/2008/130986. — Reçu soixante-seize euros quatre-vingt-douze cents. 15.384,65 € à 0,5%: 76,92 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008136335/272/90.

(080159452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

GDL Autorent Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 8, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 142.446.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend acht, den vierzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ungarischen Rechts SUPERIMMO KFT, mit Sitz in H-1204 Budapest (Ungarn), Tatra tér 1,

gegründet am 18. April 2007, veröffentlicht am 21.6.2007 im ungarischen Amtsblatt,

eingetragen im ungarischen Handelsregister unter der Nummer 01-09-881962;

hier vertreten durch Herrn Jozsef NEUMAYER, Geschäftsführer, geboren in Budapest am 2.3.1961, wohnhaft in Szizsentszentmiklos, Kinizsi u.142,

welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift verpflichten kann gemäss den Statuten;

2) Herr Garry SPEICHER, Privatbeamter, wohnhaft in L-9370 Gilsdorf, 11, um Ale Waasser,

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "GDL AUTORENT Sàrl".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ettelbruck. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist Langzeitvermietung von Fahrzeugen für Privat-, Geschäfts- und Industriekundschaft.

Die Gesellschaft kann weiter sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und kann auch sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWANZIGTAUSEND EURO (EUR 20.000.-), aufgeteilt in zweitausend Anteile von je zehn Euro (EUR 10.-), welche wie folgt übernommen werden:

	Anteile
SUPERIMMO Kft.	1.800
Herr Garry SPEICHER	200
Total	2.000

Die Gesellschafter erklären und der Notar stellt fest, dass das Kapital der Gesellschaft zur freien Verfügung steht wie dies von dem instrumentierenden Notar ausdrücklich festgestellt wurde.

Art. 7. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt, und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sei.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 10. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Gesellschaftsjahr beginnt jedoch erst am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn und Verlustrechnung aufgestellt.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten und der gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Art. 13. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und dessen Abänderungen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von NEUNHUNDERT EURO (EUR 900.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann haben die Gesellschafter eine außerordentliche Generalversammlung einberufen und haben einstimmig laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-9085 Ettelbruck, 8 Zone Artisanale et Commerciale;
- b) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird bestimmt Herr Jozsef NEUMAYER, vorbenannt, und zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird bestimmt Herr Garry SPEICHER, vorbenannt;
- c) Die Geschäftsführer können mit ihrer individuellen alleinigen Unterschrift die Gesellschaft verpflichten.

Die soeben erteilte Mandate bleiben gültig bis zum gegenteiligen Beschluss der Generalversammlung.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. NEUMAYER, G. SPEICHER, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 15 octobre 2008. DIE/2008/9232. — Reçu cent euros 0,5 % EUR 100.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, den 27. Oktober 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008136222/4917/90.

(080158792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Ignys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.883.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of July,
Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary with office in Niederanven,

There appeared:

The undersigned, Inglestorp Investments, a limited liability company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered seat at PO Box 1787, Second Floor, One Capital Place, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hereby represented by Maître Ludovic SAMONINI, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declares being the sole shareholder of Ignys S.À R.L., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, (the "Company"), having its registered office at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of undersigned notary dated 9 June 2008, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend Article twelve of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed at least of one «Class A Manager» and one «Class B Manager», who do not need to be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The managers may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.»

Second resolution

Following the preceding resolution, the sole shareholder resolves:

- to confirm Mr. Claude Faber, chartered accountant, born on December 20, 1956, at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, as Class A manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect;

- to appoint Mr. Didier Kirsch, chartered accountant, born on February 9, 1964, at Thionville (France), professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg as Class A manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect;

- to confirm Mr. Johannes Burger, attorney-at-law, born on August 30, 1960, at Bregenz (Austria), professionally residing at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, as Class B manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect;

- to appoint Mr. Heinz Grabher, attorney-at-law, born on January 11, 1958, at Lustenau (Austria), residing at Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Austria, as Class B manager of the Company for an unlimited duration, with immediate effect.

Following such appointments, the board of managers of the Company is composed as follows:

Class A managers:

- Mr. Claude Faber, professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.
- Mr. Didier Kirsch, professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Class B managers:

- Mr. Johannes Burger, professionally residing at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein.
- Mr. Heinz Grabher, residing at Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Austria.

Valuation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le onzième jour du mois de juillet,

Par-devant Nous Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A COMPARU:

Inglestorp Investments, «a limited liability company», constituée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 1787, Second Floor, One Capital Place, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Maître Ludovic SAMONINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare être l'associé unique de Igny S.À R.L., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg (la «Société»), ayant son siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, constituée par acte notarié, reçu par le notaire soussigné en date du 9 juin 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article douze des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un «Gérant de Classe A» et d'un «Gérant de Classe B», associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

La Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération conformes à l'objet social de la Société.»

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'associé unique décide:

- de confirmer M. Claude Faber, expert-comptable, né le 20 décembre 1956 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat;

- de nommer M. Didier Kirsch, expert-comptable, né le 9 février 1964 à Thionville (France), résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat;

- de confirmer M. Johannes Burger, avocat, né le 30 août 1960 à Bregenz (Autriche), résidant professionnellement à Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, en tant que gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat;

- de nommer M. Heinz Grabher, avocat, né le 11 janvier 1958 à Lustenau (Autriche), résidant à Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Autriche, en tant que gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

A la suite de ces nominations, le conseil de gérance de la Société est composé comme il suit:

Gérants de Classe A:

- M. Claude Faber, résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

- M. Didier Kirsch, résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Gérants de Classe B:

- M. Johannes Burger, résidant professionnellement à Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein.
- M. Heinz Grabher, résidant à Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Autriche.

Evaluation des frais

La somme totale des frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devra être supportée par la Société ou qui lui sera demandée en conséquence du présent acte s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte est dressé à Senningerberg au jour indiqué en tête de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Samonini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 juillet 2008. LAC/2008/29837. — Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008136214/202/132.

(080159685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Sunmoon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.165.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifié comme suit:

* Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882)

Le 14 octobre 2008.

SUNMOON S.A.

D. PIERRE / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008136283/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Aeolia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 132.511.

L'an deux mille huit, le dix octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul DIEDERICH, comptable, demeurant à L-8368 Hagen, 20, an der Laach, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Hervé LUTZ; gérant de société, né le 27 janvier 1953 à Sarrebourg (F), demeurant F 57565 Niderviller, 4, rue de la Libération,

Madame Véronique LUTZ, infirmière libérale épouse de Monsieur Yvan BISTEL, née le 26 mars 1956 à Phalsbourg (F), demeurant à F 57560 Abreschviller, 1bis, chemin des Pommiers,

en vertu de 2 procurations annexées au présent acte, agissant en leur qualités d'associés uniques de la société à responsabilité limitée «AEOLIAH S.à r.l.» faisant le commerce sous la dénomination «aux délices du terroir de F.», avec siège à L-3510 DUDELANGE au 21, rue de la Libération, (R.C.S. Luxembourg B 132511), constituée suivant acte notarié du 2 octobre 2007, publié au Mémorial C 2 N ° 2578 du 13 novembre 2007.

Lequel comparant a requis le notaire de documenter le transfert du siège social de L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André, et de modifier en conséquence de modifier l'article 2 première phrase des statuts comme suit:

Art. 2. première phrase. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Luxembourg.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euro.

Dont acte, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DIEDERICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 15 octobre 2008, Relation: EAC/2008/12930. — Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 octobre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008136720/207/34.

(080160616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Valparsa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 32.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2008136176/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08069. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Clipo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2008136178/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08074. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.